AFFICHÉ LE 15 JAN. 2019

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 14 janvier 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 27 décembre 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1er Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :
Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Madame Vanessa CHARLES, responsable du service culturel du Conseil départemental

Etaient absents excusés :
Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2ème Vice-Président du Syndicat mixte.
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Délibération n° D-2019 - 01

<u>OBJET</u> : Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

La Présidente du syndicat mixte présente les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le document d'orientations budgétaires pour l'année 2019, joint en annexe.

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 14 janvier 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSERVATOIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Comité syndical du lundi 14 janvier 2019

15 heures

Hôtel du Département

Préambule

Le 1er septembre 2015, les financeurs du Syndicat mixte ont décidé la mise en œuvre d'une mission d'audit portant sur la gestion de l'établissement, confiée au service du contrôle de gestion du Conseil départemental. Cette analyse a porté sur trois volets :

- les modalités de financement par les collectivités
- la politique d'inscription et les tarifs appliqués
- l'organisation de l'enseignement et des services administratifs répartis sur les deux pôles géographiques de Digne-les-Bains et Manosque

La mission d'audit a démarré le 1er septembre 2015 et s'est achevée le 30 mars 2016.

Une restitution des recommandations de l'audit a été réalisée lors d'une réunion, le 17 novembre 2016, auprès des Présidents des collectivités, membres statutaires du Conservatoire et le 9 janvier 2016 auprès des élus du Comité syndical.

Afin de maintenir la pérennité de l'établissement, la mise en œuvre d'un plan d'actions d'ici 2020 a été validé par les Présidents. Les trois volets se déclinent sur les champs suivants :

1. Développer les recettes

- Mise en œuvre d'une comptabilité analytique
- Proposition d'une tarification plus juste augmentant les recettes
- Développement de l'activité

2. Réduire les dépenses

- Conserver un label départemental
- Poursuivre l'adaptation de l'effectif pédagogique
- Redimensionner l'effectif administratif
- Maîtriser les dépenses de programmation artistique et de jurys

3. Revoir la contribution des financeurs : Etat, Département, Agglomérations

Le 29 janvier 2018, une présentation du bilan d'étape du suivi des préconisations a été réalisée auprès des élus du Comité syndical faisant ressortir les éléments suivants :

- un taux de réalisation des préconisations de 60 %
- un taux des préconisations en cours de réalisation de 30 %
- un taux de non réalisation de 10%

Cahier des charges du Ministère de la Culture 2016 –

Le renouvellement du classement du Conservatoire a été acté par le Ministère en 2016. Le maintien du classement dans les années à venir doit répondre aux 4 axes qui conditionnent l'attribution des aides de l'Etat aux conservatoires classés sur la base de leur projet d'établissement :

- Mettre en œuvre une tarification sociale
- Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
- Accompagner la diversification de l'offre artistique
- Encourager le développement des réseaux et des partenariats

Les orientations budgétaires 2019 s'attachent à respecter les préconisations de l'audit et les recommandations du rapport d'évaluation 2016 du Ministère de la Culture. Les deux rapports se contredisent parfois sur les coûts de fonctionnement. L'objectif de l'audit est de réduire le coût de fonctionnement dont l'une des pistes est l'adaptation de l'effectif pédagogique. Le Ministère, quant à lui, préconise le maintien d'une structuration des cadres d'emplois au sein de l'équipe pédagogique – nombre de professeurs et nombre d'assistants par département – qui répondent aux critères d'un établissement classé. Il préconise également un accompagnement musical dans les disciplines de danse qui n'existe pas aujourd'hui.

Le Budget Primitif 2019 s'inscrira volontairement dans une démarche de diminution des dépenses et une augmentation des recettes propres tout en veillant au respect du cahier des charges du Ministère.

Dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur dans la gestion du Conservatoire et en maintenant un service public de qualité, les dépenses réelles de fonctionnement devront continuer à diminuer dans l'année 2019.

Chapitre 011 – les charges à caractère général

6185 – Frais de colloques et de séminaires
Ce compte concerne le règlement des factures de la programmation artistique et sera présenté en augmentation par rapport à 2018. La DRAC a notifié un montant de subvention de 120 000 € en 2018 soit 10 000 € supplémentaires par rapport à 2017. Le montant supplémentaire de 10 000 € est fléché sur un projet de chant choral. Afin de répondre à cette demande, le conservatoire initie un projet « Génération jazz 2 » qui sera produit en mai et juin 2019 dont l'enveloppe financière est estimée à 10 000 €.

6251 – Voyages et déplacements
La consommation des crédits depuis 2011 enregistre une diminution constante. La rationalisation des cours et des interventions en milieu scolaire a permis cette baisse.
Une nouvelle modalité de remboursement est appliquée depuis le mois de septembre 2017 et impactera l'année 2019 : le conservatoire prendra en charge la réalité des frais engagés par l'agent. Le remboursement sera calculé à partir du lieu de départ ou d'arrivée et non plus uniquement de la résidence administrative. Cette modalité concerne un nombre peu élevé d'agents mais participe de l'effort de rationalisation des frais de déplacements demandé dans le cadre de l'audit.

L'effort de maîtrise des dépenses à caractère général entrepris depuis plusieurs années sera maintenu pour l'année 2019. Il est à noter que ce chapitre prend en compte :
- un transfert de dépenses du 012 vers le 011 : suite à la démission d'un adjoint technique titulaire, le conservatoire a décidé de recourir à une entreprise de nettoyage dont les factures sont enregistrées sur le 011 (compte 6283).
- les modalités de l'engagement financier de l'Etat qui depuis quelques années conditionne son soutien à des projets artistiques ciblés (chant choral, partenariat avec l'Education nationale).

Chapitre 012 – les charges de personnel

L'augmentation des cotisations patronales, les effets du Protocole des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et B pour 2019), les effets du « glissement vieillesse technicité » de la masse salariale et la gestion des postes impacteront la masse salariale.

L'adaptation de l'effectif pédagogique et le redimensionnement de l'équipe administrative entrepris depuis plusieurs années et préconisés dans le cadre de l'audit devront permettre pour 2019 une diminution de la masse salariale.

Afin de répondre aux préconisations du Ministère, il est nécessaire de mettre en oeuvre pour le département danse :
- la culture chorégraphique ;
- la formation musicale du danseur ;
- l'accompagnement musical.

Le conservatoire aura recours au recrutement d'intervenants ponctuels ou à des prestations facturées ou à des indemnités horaires d'enseignement servies aux enseignants pour la réalisation de ces missions. Les montants viendront impactés, selon le mode de rémunération, les chapitres 011 et 012.

L'essor des interventions en milieu scolaire (animations, concerts, orchestres de quartier) est conditionné au règlement d'indemnités horaires d'enseignement qui impactent les charges du personnel.

Pour l'année 2019, un projet qui s'inscrit dans le contrat de ville de DLVA doit démarrer dès janvier 2019 à l'école des Plantiers. Ce projet impactera la masse salariale.

Un virement de 17 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera proposé lors du vote du budget afin de répondre aux besoins en matériel et instruments pour l'année 2019.

Recettes de fonctionnement

1. Engagement financier de l'Etat au niveau du fonctionnement

La participation de l'Etat à hauteur de 120 000 € versée en 2018 a enregistré une augmentation de 10 000 € par rapport aux années précédentes dont 10 000 € fléché sur un projet de chant choral.

L'objectif de conserver une participation de l'Etat à hauteur de 100 000 préconisé dans l'audit est donc dépassé de 20 %.

Pour 2019, une participation de l'Etat à hauteur de 120 000 € sera prévue prenant en compte un projet de chant choral « Génération jazz 2 » qui sera produit en mai et juin 2019.

2. *Rééquilibrage des participations des trois financeurs*

La modification des statuts actant le principe d'un plafond de participation annuelle du Conseil départemental à hauteur de 590 000 € a été réalisé en mars 2017.
Cet ajustement avait été préconisé par l'audit.
Pour 2019, la participation du Département à hauteur de 590 000 € sera prévue.

3. Résultat cumulé de fonctionnement

Le résultat d'excédent cumulé enregistré au 31 décembre 2018 est estimé à 170 000 €.

4. *Droits d'inscriptions*

Les inscriptions réalisées en septembre enregistrent une hausse à deux niveaux :

- en termes d'effectif : de 905 en 2017 à 939 en 2018
- en termes de recettes puisqu'on enregistre une augmentation estimée à 10 000 € par rapport à 2017 soit un montant au 31 décembre 2018 de 242 605 €.

En 2019, une augmentation de 6.5 % des droits d'inscriptions sera appliquée à partir de la rentrée de septembre. Une recette de 267 000 € sera inscrite au Budget primitif.

Pour rappel, l'audit préconisait une couverture des droits d'inscriptions d'au moins 15 % d'un coût de fonctionnement fixé à 1 800 000 € à l'horizon 2020.
Pour 2019, il est estimé que les droits d'inscriptions représenteront 10,7 % (9.5 % en 2018) sur un coût de fonctionnement estimé à 2 500 000 € (dépenses réelles).

5. Les participations des agglomérations

Conséquence de la diminution du coût de fonctionnement, de l'augmentation des recettes et du plafond de participation départementale fixé à 590 000 € pour 2019, le montant des participations des agglomérations seront du même ordre qu'en 2018.

Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses

Le conservatoire doit poursuivre le renouvellement engagé depuis 2010 de son parc de matériel (bureautique, accessoires et instruments de musique).
Le projet des Plantiers à Manosque nécessite l'acquisition d'instruments.
Du matériel informatique sera également nécessaire pour a musique assistée par ordinateur à destination des élèves de musiques actuelles amplifiées qui devra démarrer en janvier 2019

– Acquisition d'instruments en 2019	50 422 €
– Changement du serveur informatique est programmé dans le 1er semestre 2019	9 000 €

Un dossier de demande de subvention pour 2019 et 2020 a été déposé auprès des services de la Région.
Les modalités d'intervention sont de 60 % du montant hors taxes plafonné à 50 000 €

Les recettes

Le résultat d'excédent cumulé au 31 décembre 2018 est estimé à 39 000 €.

Suite à la modification des statuts, les prélèvements effectués sur les montants de participation des trois financeurs permettant ainsi d'abonder les recettes d'investissement, disparaissent.

Les recettes enregistrées sont uniquement liées à l'investissement réalisé : FCTVA, subvention régionale, dotation aux amortissements des biens.

Compte tenu du montant d'acquisition d'instruments ainsi que de la nécessité de remplacer le serveur informatique, il sera proposé dans le cadre budgétaire de transférer 17 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.